

l'Angleterre pour développer au début ses industries aujourd'hui florissantes.

L'Angleterre, libre-échangeuse par force, a commencé par le système *prohibitif*.

Le principe adopté par cette nation depuis des siècles, dit l'auteur, était de n'admettre dans sa consommation que les produits de ses manufactures et de son sol; de repousser ceux de l'industrie étrangère par des prohibitions et des taxes énormes imposées à l'entrée, la consommation des objets que le sol et l'industrie ne peuvent pas produire, tels que les vins nationaux à consommer; de systématiser ainsi les taxes en vue de la première des richesses nationales, *le travail*.

Pour favoriser l'élevage du bétail l'Angleterre a frappé de prohibitions les animaux étrangers; elle a procédé de même pour les laines brutes, et a pu développer ainsi la production de ses bestiaux, moutons, chèvres en si grand nombre en Ecosse et en Angleterre qu'il fournissent des laines recherchées de tous côtés.

Elle s'est imposé d'immenses sacrifices pour développer chez elle l'agriculture; elle a prohibé pendant un temps l'importation des céréales: le blé cultivé en Angleterre coûte, par le double de ce qu'elle aurait dû payer en le tirant de l'étranger.

Pourquoi à l'heure actuelle, les Hies Britanniques font-elles telle concurrence à leur travail national est en pleine et libre concurrence de produits et d'insuffisance de débouchés. Il faut à toute force le libre-échange pour débarrasser l'industrie anglaise de son trop plein par l'engorgement des marchés étrangers.

Passant à la définition des principes qui déterminent la force industrielle qui est parvenue à posséder l'Angleterre, M. le docteur Joffre en fait l'énumération:

« L'Angleterre possède plusieurs avantages qui facilitent chez elle l'implantation des grandes industries. Elle tire de son sol, et à des conditions exceptionnelles favorables, les premiers éléments de l'industrie moderne: le houille et le fer. Aujourd'hui que la mécanique et la vapeur sont devenues les plus puissantes ressources industrielles, le peuple qui possède les fer, le charbon et les mines de fer les autres une prépondérance incontestée.

« L'Angleterre a su aussi attirer l'étranger les matières premières du travail: le coton, la soie et la laine; ses immenses colonies lui ont fourni, en grande partie du moins, les deux premières; le peuple qui possède les fer, le charbon et les mines de fer les autres une prépondérance incontestée.

« L'Angleterre trouve encore dans l'accumulation des grands capitaux plus de facilité à l'exploitation de l'industrie sur une large échelle: l'abaissement des frais généraux de fabrication permettait de produire à plus bas prix.

« Une autre condition également favorable était l'espoir, cette espérance du prix du travail.

« L'œuvre, organisée industriellement de cette manière, l'Angleterre abandonna le système protecteur devenu inutile et gênant.

« Elle imagina de présenter la liberté absolue des échanges comme la source de la richesse des nations, de la prospérité de tous les peuples; elle voulut faire croire que les lois de prohibition et de protection n'ont été qu'un moyen de développement de la prospérité nationale et qu'elle doit plutôt à la liberté.

Messieurs que lui dictaient les circonstances et son éternel intérêt personnel.

« Elle fit valoir le prestige de ses grandes richesses acquises par son système protecteur; elle fit valoir le prestige de ses grandes richesses acquises par son système protecteur; elle fit valoir le prestige de ses grandes richesses acquises par son système protecteur.

« Elle fit valoir le prestige de ses grandes richesses acquises par son système protecteur; elle fit valoir le prestige de ses grandes richesses acquises par son système protecteur.

« Elle fit valoir le prestige de ses grandes richesses acquises par son système protecteur; elle fit valoir le prestige de ses grandes richesses acquises par son système protecteur.

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

Par arrêté de Monsieur le maire de Roubaix en date du 22 décembre, rendu sur la proposition de la Commission de l'École de Musique, sont nommés professeur à l'académie de Musique :

M. Minssart (Victor) professeur de chant individuel (Démotelles).

M. Landouzy (Eliose) professeur de chant individuel (Démotelles).

M. Letellier (Alphonse) professeur de Piano et de solfège (Démotelles).

Aux nominations judiciaires que nous avons annoncées hier, nous devons ajouter celle de M. Lamir, nommé juge de paix du canton d'Auxy-le-Château, en remplacement de M. Decroix.

Sont aussi nommés :

Suppléant du juge de paix du canton centre de Lille, M. Oviéneur (Emile-Etienne), avocat en remplacement de M. Desrousseaux, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton sud d'Hazebrouck, M. Taverne de Tersud (Charles-Louis) en remplacement de M. Leteu, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton nord d'Hazebrouck, M. Halneke (Justus-Henri-Louis), en remplacement de M. Deberdt, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton de Saint-Pol, M. Tailleur (Paul-Marie-Joseph), licencié en droit, avocat, en remplacement de M. Dufresne, qui a été nommé juge au tribunal de première instance d'Hazebrouck.

Le Journal officiel d'aujourd'hui publie un décret portant nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur et conférant la médaille militaire. Voici celles de ces nominations intéressant le 1er corps d'armée :

Service d'état-major. — Emery (Georges-Louis), capitaine d'infanterie hors cadre, à l'état-major du 1er corps d'armée; 30 ans de services, 3 campagnes.

Infanterie de ligne. — 1er rég. Sérès (Jean-Louis), capitaine; 24 ans de services, 4 campagnes.

— 2e rég. Keroury (Adolphe-Emile), capitaine; 25 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure.

— 3e rég. Rebul (Etienne), lieutenant; 27 ans de services, 3 campagnes.

— 4e rég. Thiéry (Nicolas-Eugène), lieutenant; 30 ans de services, 6 campagnes.

— 5e rég. Poivre (Joseph-Alme), capitaine; 28 ans de services, 3 campagnes.

— 6e rég. Goussier (Paul-Eugène), lieutenant; 26 ans de services, 11 campagnes.

— 7e rég. Verlat (Bernard), capitaine; 30 ans de services, 3 campagnes.

SECRÉTAIRE D'ÉTAT-MAJOR. ET DU REGIMENT.

1er section. — Charles (Léon), sergent; 27 ans de services, 3 campagnes, 1 blessure.

Médaille militaire. — M. Coustis de la Rivière (Paul-Léon-Sosthène), capitaine au 43e de ligne, élevé à l'école supérieure de guerre; 29 ans de services, 6 campagnes.

Infanterie de ligne. — 8e régiment, Seré (Louis-Frédéric), musicien, 22 ans de services, 2 campagnes.

— 9e rég. Zickel (Eugène-Victor), sergent-major-clairon; 19 ans de services, 1 campagne.

— 10e rég. Thiéry (Nicolas-Eugène), sergent; 35 ans de services, 1 campagne, 1 blessure.

— 1er légion. Chocreaux (François-Marie-Joseph), maréchal des logis; 22 ans de services, 1 campagne.

— 2e légion. Ariste (Aristide-Victorine), maréchal des logis; 29 ans de services, 2 campagnes.

— 3e légion. Coustis de la Rivière (Paul-Léon-Sosthène), maréchal des logis; 22 ans de services, 2 campagnes.

— 4e légion. Coustis de la Rivière (Paul-Léon-Sosthène), maréchal des logis; 22 ans de services, 2 campagnes.

— 5e légion. Coustis de la Rivière (Paul-Léon-Sosthène), maréchal des logis; 22 ans de services, 2 campagnes.

— 6e légion. Coustis de la Rivière (Paul-Léon-Sosthène), maréchal des logis; 22 ans de services, 2 campagnes.

— 7e légion. Coustis de la Rivière (Paul-Léon-Sosthène), maréchal des logis; 22 ans de services, 2 campagnes.

— 8e légion. Coustis de la Rivière (Paul-Léon-Sosthène), maréchal des logis; 22 ans de services, 2 campagnes.

— 9e légion. Coustis de la Rivière (Paul-Léon-Sosthène), maréchal des logis; 22 ans de services, 2 campagnes.

— 10e légion. Coustis de la Rivière (Paul-Léon-Sosthène), maréchal des logis; 22 ans de services, 2 campagnes.

Les dames des comités des asiles pauvres ont organisé la distribution de vêtements aux enfants, dans la salle du musée. Les objets ont été répartis de la façon suivante :

Chemises 1965, tabliers 1274, paires de bas 1390, paquets de sabots 2501, cahiers 70.

Indépendamment de ces vêtements, des dames patronnes ont en voyé aux directrices une grande quantité de jouets qui ont fait la joie des enfants.

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

Voici ce qui nous parvient sur une des dernières séances de la session extraordinaire de novembre, du Conseil municipal de Roubaix :

La question du cimetière est revenue de nouveau sur le tapis.

Elle dormait, mais quelquefois on s'est chargé de la réveiller brusquement. C'est M. G. rueix, secrétaire du Conseil.

Le bruit qu'on a fait autour de cet affaire n'était qu'une pure question de succès politique. Le suffrage universel a donné dans la traquenard. De là l'arrivée au pouvoir de nos nouveaux édiles.

Mais il faut pourtant conclure. Dans la séance dont nous parlons, on s'est entendu afin de créer un *modus vivendi* susceptible pendant le premier bit était atteint, de satisfaire tous les intérêts en présence.

Le conseil municipal a décidé, en outre, un patronage, au prix annuel de 200 francs et non de 1 franc comme par le passé.

Il paraît que la séance a été chaude. Il a fallu que M. Hassebroek qui tenait à la conservation du patronage (ce dont nous le félicitons sincèrement) fasse du bruit, de cette affaire une question de confiance. Le Conseil a voté avec le maire.

Quant à nous, nous ne nous plaindrions pas de voir le Conseil. Il a résolu favorablement une question dans laquelle était engagé, le sort d'un de nos établissements dont l'utilité pour la jeunesse est incontestable. L'opinion publique est évidemment impressionnée d'un résultat contraire.

Voici le résultat des élections du Tribunal de commerce de Roubaix, du 29 décembre 1881 :

Insérés : 417, votants : 143. Majorité : 405. M. FIANCÉOIS MASSUEL, 136 suffrages, élu *Président*.

MM. LESAFFRE-LEMAITRE, 124 suffrages; MAHER-LORTHOIX, 123 suffrages, élus *Juges*.

— JULES DESMET-DELIANOUR, 123 suffrages; DUPREZ-LEPERS, 119 suffrages, élus *Juges suppléants*.

La Société, l'Union des travailleurs dont le siège est rue Jean Bart, chez M. Oscar Lefèvre, cabaretier, vient d'être victime d'un vol de 257 francs. Les coupables se sont portés sur un individu qui est activement surveillé.

Nous avons annoncé hier, que la veille vers huit du soir, pendant que le domestique de M. Lefèvre-Hennart, négociant en vins et liqueurs, était occupé à déchiqueter, au Hermin, rue du Pontenoy, un fût de genièvre, un voleur a enlevé un panier de 25 bouteilles de champagne, qui se trouvait sur la voiture et qu'il avait disparu prestement.

Après cela nous apprenons que le panier de champagne a été saisi quelques instants après sur le pont-St-Vincent-de-Paul, par M. Prosper Dehaine, employé d'octroi, mais le voleur se voyant pincé a découpé le plus vite sans se préoccuper de son larcin. Il n'a pu être reconnu.

La réunion générale des actionnaires de la Compagnie des Tramways de Roubaix-

Tourcoing a eu lieu hier à Paris, ainsi que nous l'avions annoncé.

La proposition présentée par le conseil d'administration, tendant à la fusion de la Société des Tramways avec une nouvelle Société d'Electricité, a été admise à l'unanimité.

Hier soir, vers onze heures, les employés du car à vapeur qui se dirigeait vers Roubaix, aperçurent un homme posté devant le car qui leur criait : « Vous n'irez pas plus loin j'arrête quand je veux les machines ! »

Malgré les supplications des employés, l'individu ne voulut passer derrière de la machine. Deux employés le conduisirent au bureau de police et l'on ne tarda pas à reconnaître que l'on avait affaire à un voleur.

Ce malheureux est un nommé J.-B. Pi-cavet, journalier, demeurant à Mons-sur-Carreau. Il a été conduit à l'hôpital Saint-Sauveur.

Le tribunal correctionnel de Lille dans sa séance d'hier a condamné les nommés Emmanuel Derville et Clothaire Mouque, à 8 jours de prison, le second à 15 jours de la même peine pour ivresse et rebellion.

Il ont été en outre gratifiés chacun, d'une amende de 5 fr.

Les agents de la sûreté Denis et Lambin ont arrêté hier le nommé Antoine Légrand, rentre, demeurant rue du Fonteyn, qui, trouvant les chaussures trop chères en France avait été débiter un paire de bottes d'une valeur de 12 francs à l'étranger. M. Achille Leclercq, marchand de tabac et chausseries au Ballon.

C'est samedi 31 décembre que devront être remis à la Préfecture les résultats du recensement. Voici quelques-uns de ces résultats connus jusqu'ici :

Les opérations du recensement, dans la commune de Frelinghen, ont donné un résultat de 2388 habitants. En 1876, il n'y avait que 2226, soit une augmentation de 162 habitants depuis le dénombrement de 1876.

Parmi les résultats qui nous parviennent des autres arrondissements, nous pouvons déjà en signaler plusieurs comme des indices remarquables du développement de tous nos centres industriels :

Commune	En 1876	En 1881
Hautmont	2173	2173
Salas	4046	3138
Louvroi	3483	3621
Lez-Écluse	3745	3745
Coussou	3273	3832
Boussies	2381	2930
Mariolles	1939	4155
Havai	1897	1831
Mons-sur-Carreau	3648	3981
Artois	4409	4500

ORGANISATION DU SERVICE SANITAIRE VÉTÉRINAIRE. — Concernant ce service, le ministre de l'Agriculture a présenté à M. le ministre de l'Agriculture, le 19 décembre, par la délégué du Comité agricole de Lille, le vœu suivant :

D'autre part, la loi du 21 juillet 1881 imposant des devoirs (art. 3) à tous les vétérinaires indistinctement, par rapport à la déclaration de maladie, a été également appliquée à ceux qui, dans ce cas, ont pu être amenés à donner leur concours. Mais, d'autre part, la loi du 21 juillet 1881 imposant des devoirs (art. 3) à tous les vétérinaires indistinctement, par rapport à la déclaration de maladie, a été également appliquée à ceux qui, dans ce cas, ont pu être amenés à donner leur concours.

Le ministre de l'Agriculture a présenté à M. le ministre de l'Agriculture, le 19 décembre, par la délégué du Comité agricole de Lille, le vœu suivant :

D'autre part, la loi du 21 juillet 1881 imposant des devoirs (art. 3) à tous les vétérinaires indistinctement, par rapport à la déclaration de maladie, a été également appliquée à ceux qui, dans ce cas, ont pu être amenés à donner leur concours.

REPONSE DU MINISTRE

En réponse à ce vœu, M. le ministre a dit qu'il n'était pas en mesure d'indiquer les noms des vétérinaires qui ont pu être amenés à donner leur concours. Mais, d'autre part, la loi du 21 juillet 1881 imposant des devoirs (art. 3) à tous les vétérinaires indistinctement, par rapport à la déclaration de maladie, a été également appliquée à ceux qui, dans ce cas, ont pu être amenés à donner leur concours.

LES ANCIENS SOUS-OFFICIERS ET LE GÉNÉRAL FAIDHERBE. — La Société des anciens sous-officiers de Lille en réponse à une démarche qu'elle avait faite auprès du général Faidherbe, pour le féliciter sincèrement, a reçu de lui, par l'intermédiaire de son secrétaire, M. J. Lefèvre, une lettre écrite de sa main et dans laquelle il exprime ses sentiments de reconnaissance et de patriotisme qui nous touchent.

M. Le Gall a été élu président de la Société.

Vous avez bien voulu offrir la présidence d'honneur de votre Société dans la séance de dimanche, 17 décembre.

Je ne puis que vous en adresser mes remerciements et vous en féliciter.

M. Le Gall a été élu président de la Société.

M. Le Gall a été élu président de la Société.

COMMERCANTS. — SUPPRESSION DE DROITS INUTILES. — On nous prie de reproduire la note suivante :

Le droit d'initiative doit servir à supprimer les frais et les formalités inutiles qui pèsent sur le Trésor un revenu sans doute, mais un revenu mal établi, que l'on ne saurait trop tôt abolir.

Messieurs et chers compatriotes.

Vous avez bien voulu offrir la présidence d'honneur de votre Société dans la séance de dimanche, 17 décembre.

Je ne puis que vous en adresser mes remerciements et vous en féliciter.

M. Le Gall a été élu président de la Société.

M. Le Gall a été élu président de la Société.

Hon des art. 67, 68 et 69 du Code de commerce, l'insolvent est déclaré failli.

L'insolvent est déclaré failli.

L'insolvent est déclaré failli.

L'insolvent est déclaré failli.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 29 décembre.

Outrages à la pudeur. — Le nommé D... a été condamné à 6 mois de prison pour outrage à la pudeur.

Un homme de bien. — Le nommé D... a été condamné à 6 mois de prison pour outrage à la pudeur.

THÉÂTRE DE LILLE

Après la semaine dernière, au Grand-Théâtre, le public a vu, en présence de M. le ministre de l'Agriculture, le 19 décembre, par la délégué du Comité agricole de Lille, le vœu suivant :

THÉÂTRE DE LILLE

Après la semaine dernière, au Grand-Théâtre, le public a vu, en présence de M. le ministre de l'Agriculture, le 19 décembre, par la délégué du Comité agricole de Lille, le vœu suivant :

THÉÂTRE DE LILLE

Après la semaine dernière, au Grand-Théâtre, le public a vu, en présence de M. le ministre de l'Agriculture, le 19 décembre, par la délégué du Comité agricole de Lille, le vœu suivant :

THÉÂTRE DE LILLE

Après la semaine dernière, au Grand-Théâtre, le public a vu, en présence de M. le ministre de l'Agriculture, le 19 décembre, par la délégué du Comité agricole de Lille, le vœu suivant :

THÉÂTRE DE LILLE

Après la semaine dernière, au Grand-Théâtre, le public a vu, en présence de M. le ministre de l'Agriculture, le 19 décembre, par la délégué du Comité agricole de Lille, le vœu suivant :

THÉÂTRE DE LILLE

Après la semaine dernière, au Grand-Théâtre, le public a vu, en présence de M. le ministre de l'Agriculture, le 19 décembre, par la délégué du Comité agricole de Lille, le vœu suivant :

Franchement cela ne paraît pas possible à exécuter, à première vue. Nous faisons, appel à ces sentiments artistiques de M. de Jolly.

Hier soir, à la suite de son 38e début, M. Mascart, gazou, (la 4e de l'emploi) a été relégué à un des débuts de la 5e ?

— Hélas, c'est notre mot de la fin.

GASTON MONTLANDRY.

Armentières. — Notre correspondant particulier nous télégraphie :

Armentières, 30 décembre 5 h. soir.

On vient de trouver dans les fondations de la nouvelle halle au poisson un squelette humain.

Armentières, 30 décembre 5 h. soir.

On vient de trouver dans les fondations de la nouvelle halle au poisson un squelette humain.

Armentières. — Notre correspondant particulier nous télégraphie :

Armentières, 30 décembre 5 h. soir.

On vient de trouver dans les fondations de la nouvelle halle au poisson un squelette humain.

Armentières, 30 décembre 5 h. soir.

On vient de trouver dans les fondations de la nouvelle halle au poisson un squelette humain.

Armentières. — Notre correspondant particulier nous télégraphie :

Armentières, 30 décembre 5 h. soir.

On vient de trouver dans les fondations de la nouvelle halle au poisson un squelette humain.

Armentières, 30 décembre 5 h. soir.

On vient de trouver dans les fondations de la nouvelle halle au poisson un squelette humain.

Armentières. — Notre correspondant particulier nous télégraphie :

Armentières, 30 décembre 5 h. soir.

On vient de trouver dans les fondations de la nouvelle halle au poisson un squelette humain.

Armentières, 30 décembre 5 h. soir.

On vient de trouver dans les fondations de la nouvelle halle au poisson un squelette humain.

Armentières. — Notre correspondant particulier nous télégraphie :

Armentières, 30 décembre 5 h. soir.

On vient de trouver dans les fondations de la nouvelle halle au poisson un squelette humain.

Armentières, 30 décembre 5 h. soir.

On vient de trouver dans les fondations de la nouvelle halle au poisson un squelette humain.

Armentières. — Notre correspondant particulier nous télégraphie :

Armentières, 30 décembre 5 h. soir.

On vient de trouver dans les fondations de la nouvelle halle au poisson un squelette humain.

Armentières, 30 décembre 5 h. soir.

On vient de trouver dans les fondations de la nouvelle halle au poisson un squelette humain.

Armentières. — Notre correspondant particulier nous télégraphie :

Armentières, 30 décembre 5 h. soir.

On vient de trouver dans les fondations de la nouvelle halle au poisson un squelette humain.

Armentières, 30 décembre 5 h. soir.

On vient de trouver dans les fondations de la nouvelle halle au poisson un squelette humain.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

DECLARATIONS DE MARIAGES DU 28 DECEMBRE.

Julia Dumortier, rue Bernard, 49, 20 ans, et Fideline Hespel, rue Desval, 30 ans, tous deux de Roubaix, ont été mariés par M. de Rochofort.

Octavie Vienne, rue du Grand-Chemin, 19, 20 ans, et Cornélie Duponchelle, rue de l'Épée, 11, 20 ans, ont été mariés par M. de Rochofort.

DECLARATIONS DE DECES DU 28 DECEMBRE.

Jean Peeters, 72 ans, rattacheur, rue de Beaurevaert, chez Duriez; — Elise Coppel, 10 mois, rue de l'Alouette, 49, 10 ans, et Gustave Leblanc, 25 ans, journalier, boulevard de l'Étoile, 35, ont été défunts par M. de Rochofort.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

DECLARATIONS DE MARIAGES DU 28 DECEMBRE.

Julia Dumortier, rue Bernard, 49, 20 ans, et Fideline Hespel, rue Desval, 30 ans, tous deux de Roubaix, ont été mariés par M. de Rochofort.

Octavie Vienne, rue du Grand-Chemin, 19, 20 ans, et Cornélie Duponchelle, rue de l'Épée, 11, 20 ans, ont été mariés par M. de Rochofort.

DECLARATIONS DE DECES DU 28 DECEMBRE.

Jean Peeters, 72 ans, rattacheur, rue de Beaurevaert, chez Duriez; — Elise Coppel, 10 mois, rue de l'Alouette, 49, 10 ans, et Gustave Leblanc, 25 ans, journalier, boulevard de l'Étoile, 35, ont été défunts par M. de Rochofort.

CONVOIS FUNEBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille LEPELIER, qui ont eu l'honneur de leur faire part du décès de Monsieur Louis-Louis LEPELIER, défunts à Croix, le 28 décembre 1881, dans sa 72e année, sont priés de se rendre le présent avis comme en l'annonceur et de bien vouloir assister au CONVOI qui aura lieu le SOLEIL du samedi 31 décembre, à 9 heures, à la maison mortuaire, rue de la Verte-Rue, n° 12. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes aussi priés d'assister à l'OBIT DE MOIS, qui sera célébré le lundi 30 janvier 1882, à 10 heures, en ladite église.

CONVOIS FUNEBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille LEPELIER, qui ont eu l'honneur de leur faire part du décès de Monsieur Louis-Louis LEPELIER, défunts à Croix, le 28 décembre 1881, dans sa 72e année, sont priés de se rendre le présent avis comme en l'annonceur et de bien vouloir assister au CONVOI qui aura lieu le SOLEIL du samedi 31 décembre, à 9 heures, à la maison mortuaire, rue de la Verte-Rue, n° 12. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes aussi priés d'assister à l'OBIT DE MOIS, qui sera célébré le lundi 30 janvier 1882, à 10 heures, en ladite église.

CONVOIS FUNEBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille LEPELIER, qui ont eu l'honneur de leur faire part du décès de Monsieur Louis-Louis LEPELIER, défunts à Croix, le 28 décembre 1881, dans sa 72e année, sont priés de se rendre le présent avis comme en l'annonceur et de bien vouloir assister au CONVOI qui aura lieu le SOLEIL du samedi 31 décembre, à 9 heures, à la maison mortuaire, rue de la Verte-Rue, n° 12. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes aussi priés d'assister à l'OBIT DE MOIS, qui sera célébré le lundi 30 janvier 1882, à 10 heures, en ladite église.

CONVOIS FUNEBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille LEPELIER, qui ont eu l'honneur de leur faire part du décès de Monsieur Louis-Louis LEPELIER, défunts à Croix, le 28 décembre 1881, dans sa 72e année, sont priés de se rendre le présent avis comme en l'annonceur et de bien vouloir assister au CONVOI qui aura lieu le SOLEIL du samedi 31 décembre, à 9 heures, à la maison mortuaire, rue de la Verte-Rue, n° 12. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes aussi priés d'assister à l'OBIT DE MOIS, qui sera célébré le lundi 30 janvier 1882, à 10 heures, en ladite église.

CONVOIS FUNEBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille LEPELIER, qui ont eu l'honneur de leur faire part du décès de Monsieur Louis-Louis LEPELIER, défunts à Croix, le 28 décembre 1881, dans sa 72e année, sont priés de se rendre le présent avis comme en l'annonceur et de bien vouloir assister au CONVOI qui aura lieu le SOLEIL du samedi 31 décembre, à 9 heures, à la maison mortuaire, rue de la Verte-Rue, n° 12. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes aussi priés d'assister à l'OBIT DE MOIS, qui sera célébré le lundi 30 janvier 1882, à 10 heures, en ladite église.

BULLETIN DU TRAVAIL

Grève des mineurs de la Grand'Combe.

Les quatre cinquièmes des ouvriers ont repris leurs travaux, mais il reste incompréhensiblement hors des mines et des chantiers, 7 ou 800 mineurs qui refusent d'accepter les conditions de la Compagnie, et qui ont été renvoyés par elle pour avoir organisé le soutien ou prolongé la grève.

Toutefois, ce que le directeur de la Compagnie déclarait le plus, c'est qu'il n'y avait plus de 400 ouvriers se trouvant tout à coup sans pain et sans ressources. Sa bonté ne va pas jusque là, mais c'était de voir les dépenses occasionnées par la grève. De ce chef, la Compagnie a perdu 300,000 fr. par jour.

D'autre part, il existait au moment de la cessation du travail, quatte batteries de fours à coke remplis de charbons incommodés. Lorsque le coke est froid, il devient très dur, forme une masse compacte, impossible à défaire dans ce cas. Il faut démolir les batteries et les reconstruire ensuite. Or, en moyenne, chaque batterie est chargée de 100,000 kilogrammes de coke. On a perdu, dans ce cas, un million si, par suite de démolition du coke, on est obligé de démolir les quinze fours.

Les chaudières en fer d'Auzin et de ces environs, à la suite de deux conférences privées organisées avec le concours de la chambre syndicale des chaudiéristes en fer de Lille, viennent de se constituer en chambre syndicale.

Lettres Mortuaires et Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — A vis GRATUIT dans le Journal de Roubaix (grande édition) dans le Petit Journal de Roubaix, dans le Memorial de Lille et dans la Gazette de Tourcoing.

Lettres Mortuaires et Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — A vis GRATUIT dans le Journal de Roubaix (grande édition) dans le Petit Journal de Roubaix, dans le Memorial de Lille et dans la Gazette de Tourcoing.